

Les propositions sont divisées en 3 points : un tronc commun portant sur les missions et deux parties spécifiques pour les agents techniques et les agents berkanis.

□ « en italique » = éléments de contexte



REVENDEICATIONS POUR LES AGENTS TECHNIQUES ET LES AGENTS DITS « BERKANIS »

Les propositions sont divisées en 3 points : un tronc commun portant sur les missions et deux parties spécifiques pour les agents techniques et les agents berkanis.

☛ « en italique » = éléments de contexte

1. PARTIES MISSIONS

- ☛ **Maintien et ré-intériorisation des missions techniques et des emplois de restauration, d'entretien et de sécurité :**
 - ✓ Recrutement nécessaire d'agents techniques des Finances Publiques pour l'exercice de ces missions. Ces missions doivent être assurées par des fonctionnaires au sein de la DGFP afin de garantir la qualité du service et les besoins de sécurité (veilleur de nuit et gardien concierge);
 - ✓ Arrêt du transfert de la restauration collective et de l'entretien vers des sociétés privées;
 - ✓ Recrutement d'assistants géomètres nécessaires à l'accomplissement de la mission cadastrale dans son ensemble;
 - ✓ Arrêt de la suppression des postes des agents de gardiennage et des veilleurs de nuit au profit de système de vidéo et de télé surveillance.
- ☛ **Reconnaissance (financière, statutaire pour une retraite anticipée) du caractère de pénibilité des fonctions des agents techniques et TMS comme maladie professionnelle :**
 - ✓ Pénibilité psychologique (stress, travail isolé pour les emplois sécuritaires...);
 - ✓ Pénibilité physique (posture, déménagement, charges lourdes, déplacements, conditions climatiques, produits chimiques utilisés ...).
- ☛ **Mise à disposition de tous les équipements nécessaires, appropriés aux risques à prévenir, aux conditions et caractéristiques particulières du travail et à la morphologie des agents**
- ☛ **Mise en place des formations spécifiques et continues nécessaires à l'exercice des différentes fonctions d'agents techniques**
- ☛ **Visite médicale annuelle obligatoire des agents et le considérer comme du temps de travail**
- ☛ « Agents qualifiés de personnels à risque et soumis à la visite médicale annuelle, mais c'est très rarement le cas dans les départements ».

2. REVENDEICATIONS SPÉCIFIQUES AUX AGENTS TECHNIQUES

- ☛ **Respect de la circulaire de référence concernant les conditions d'emplois des agents gardiens concierges**
 - ✓ Garantir le respect de la notion d'astreinte (au service de la Direction locale en contrepartie du logement) et de la notion de pause (déconnexion totale possible pour l'agent);
 - ✓ Garantir la gratuité des fluides du logement;
 - ✓ Logement de fonction dévolu respectant les normes d'hygiène et d'habitabilité.
- ☛ **Revalorisation des indemnités horaires spécifiques concernant les veilleurs de nuit**
 - ✓ Indemnité horaire de nuit (0,17 euros par heure malgré la promesse de la DG de la revaloriser).
- ☛ **Création d'un corps B technique**
- ☛ « Seul moyen de débrouiller une carrière sans plafond indiciaire trop rapide et avec des perspectives d'évolution professionnelle. Cela sans être obligé de devenir agent administratif ou d'attendre en vain une liste d'aptitude de C en B presque jamais ouverte aux agents techniques ».



fichiers:



[Télécharger revendicatif_missions_techniques.pdf](#) (189.97 Ko)

Syndiqués: [CEN 2022](#)

[Travail interne](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
